

| Numéro | CRCAC/ 2024-06-18/08 |
|---------------------------------|-------------------------|
| Date d'affichage | 23/07/2024 |
| Date de mise en ligne | 23/07/2024 |
| Date de transmission au Recteur | N/A |

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 18 juin 2024 portant approbation du renouvellement de l'équipe de direction du centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS – CNRS UMR 8058)

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5, L. 712-6-1 et L. 713-3;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 18;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) du 28 octobre 1992 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les statuts du centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS – CNRS UMR 8058);

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis du conseil du centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS – CNRS UMR 8058) du 29 mai 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination en tant que directeur du centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS – CNRS UMR 8058) de Monsieur Emmanuel BELLANGER et, en tant que directeur adjoint du centre, de Monsieur Fabien ARCHAMBAULT, à partir du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de cinq années.

| Délibération CRCAC/2024-06-18/08 | | |
|---|----|--|
| Nombre de membres en exercice (pour rappel) | 40 | |
| Nombre de membres présents ou représentés | 20 | |
| Nombre de refus de prendre part au vote | 0 | |
| Nombre de pour | 20 | |
| Nombre de contre | 0 | |
| Nombre d'abstentions | 0 | |

Paris, le 26 juin 2024

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.